



AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2023-2024-2025

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité d'Upton, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2023-2024-2025, a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2022 par l'évaluateur de la MRC d'Acton, et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à cet effet, tel que prévu à la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2023;
- être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la *Loi sur la fiscalité municipale* et intitulée "Demande de révision du rôle d'évaluation foncière". Le formulaire est disponible à la MRC d'Acton (1037, rue Beaugrand, Acton Vale, Québec, J0H 1A0);
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC d'Acton, et ce, conformément à l'article 263.2 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- être déposée à la MRC d'Acton, sise au 1037, rue Beaugrand, Acton Vale, Québec, J0H 1A0.

Donné à Upton, ce 22^e jour du mois de septembre de l'an 2022

Nabil Boughanmi
Directeur général
et greffier-trésorier